



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enfants

Question écrite n° 35036

Texte de la question

M. Marc Dolez attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le déficit structurel d'accueil des enfants et adolescents handicapés dans la région Nord - Pas-de-Calais. Ce sont 780 enfants et adolescents qui attendent une admission dans un établissement ou un service spécialisé. Les projets d'accueil existent et ont été déposés au CROSS, mais attendent les financements nécessaires. C'est pourquoi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions qu'elle compte prendre afin d'assurer ces financements.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire souligne les difficultés rencontrées par de nombreuses familles dont les enfants ne bénéficient, compte tenu des déficits structurels d'accueil dans la région Nord - Pas-de-Calais, d'aucune solution de prise en charge satisfaisante. La région du Nord - Pas-de-Calais accuse, en effet, un déficit important de places pour enfants handicapés, qui oblige, dans certains cas, au placement de ceux-ci en Belgique. La ministre de l'emploi et de la solidarité est pleinement consciente de la situation difficile qui en résulte et de la nécessité d'y remédier. Des moyens importants ont déjà été engagés par l'Etat et l'assurance maladie pour satisfaire les souhaits légitimes des parents d'enfants handicapés et pour répondre aux besoins de ces derniers, dans la région du Nord - Pas-de-Calais comme sur l'ensemble du territoire national. Les structures spécialisées restent effectivement indispensables, notamment pour les enfants handicapés mentaux sévères et profonds, polyhandicapés, autistes très déficitaires qui ne pourront jamais ou très difficilement s'intégrer. Ceux-ci ont droit, eux aussi, à une éducation spécialisée et de qualité. Concernant la région Nord - Pas-de-Calais, au titre des mesures nouvelles 1999, l'assurance maladie a participé au financement du projet d'extension de l'institut médico-éducatif (IME) de Saint-Jans-Cappel (Nord). Le Gouvernement a également décidé de financer, dans le département du Nord, la création d'une section pour enfants polyhandicapés de 12 places dans un IME de Marcq-en-Baroeul et d'un centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) à Douai. Par ailleurs, le développement des capacités d'accueil des établissements pour adultes handicapés, que rendra possible le plan pluriannuel arrêté par le Gouvernement pour la période 1999-2003, devrait permettre de libérer les places occupées par les adultes (au titre de « l'amendement Creton ») dans les établissements d'éducation spéciale. Seront ainsi créées, entre 1999 et 2003, 5 500 places nouvelles de maisons d'accueil spécialisées et de foyers à double tarification (MAS et FDT), 2 500 places d'ateliers protégés (AP) et 8 500 places de centres d'aide par le travail (CAT). A ce titre, le Nord - Pas-de-Calais a bénéficié en 1999 de 96 nouvelles places de CAT. Son taux d'équipement, au 31 décembre 1998, était de 3,76 places pour 1 000 habitants. A titre comparatif, le taux d'équipement national était de 2,83 places pour 1 000 habitants. Cet effort sans précédent place la région Nord - Pas-de-Calais, s'agissant des CAT, au quatrième rang des régions prioritaires, tant par le montant des dotations reçues que par le nombre de places attribuées. La répartition des moyens nouveaux concernant les MAS-FDT permettra également d'attribuer à cette région 244 nouvelles places d'ici 2002 pour un montant d'environ 51 millions de francs. Par ailleurs, le Gouvernement a décidé de financer deux foyers à double tarification (FDT) situés respectivement à Guines (Pas-de-Calais) et à Saint-Jans-Cappel (Nord). Enfin, ces établissements ont un rôle à jouer comme structures d'appui à l'intégration scolaire à travers les services

ambulatoires tels que les services d'éducation spécialisée et de soins à domicile (SESSAD) qui leur sont rattachés. A cet égard, les mesures nouvelles au titre de l'exercice 1999 ont rendu possible le financement de deux projets de SESSAD : un projet d'extension à Feignies dans le Nord et une création à Boulogne-sur-Mer dans le Pas-de-Calais. Le financement de places de SESSAD à Lens (Pas-de-Calais) a été également été retenu dans le cadre du programme autisme. Le Gouvernement entend poursuivre ces efforts en 2000. A cet effet, il propose de faire progresser l'ONDAM médico-social de 4,9 %. Déjà en 1998 (+ 3,1 %) et en 1999 (+ 3,7 %), l'ONDAM médico-social avait progressé une fois et demi plus vite que l'ONDAM total. En 2000, il progressera de près du double du taux global (2,5 %). La mobilisation de l'ensemble de ces moyens témoigne de la ferme volonté du Gouvernement d'apporter des réponses concrètes, durables et de qualité aux problèmes posés par la prise en charge des jeunes handicapés, dans la région du Nord - Pas-de-Calais, comme dans toutes les régions où les besoins sont avérés.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35036

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 1999, page 5459

Réponse publiée le : 24 janvier 2000, page 539